



PROT O C O L E

Assemblée primaire du 17 juin 2019

<u>Ouverture</u>	:	19 H 30, au centre culturel « Le Baladin »
<u>Présidée par</u>	:	M. Sylvain Dumoulin, Président
<u>Présents</u>	:	- le Conseil communal au complet, - la secrétaire communale - 61 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens et les remercie de consacrer une soirée pour les affaires communales, soirée qui sera principalement dédiée aux comptes 2018 de la Municipalité et à ceux la Bourgeoisie de Savièse,

Cette soirée, comme cela a été annoncé à l'ordre du jour, sera animée par un petit tour d'horizon des projets communaux actuellement en cours.

Les assemblées primaire et bourgeoisie ont été convoquées valablement dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Les comptes 2018 étaient consultables auprès du service financier, durant le délai des présentes convocations. Le message publié sur le site internet présentait largement les comptes 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Par ailleurs, un résumé des comptes était également publié dans la dernière édition du bulletin d'information « Savièse », présentant aussi d'autres sujets et activités de la Commune.

M. le Président annonce que les comptes 2018 de la Municipalité peuvent être qualifiés de bons avec un excédent de revenus de près de CHF 400'000.--, une marge d'autofinancement de CHF 6,7 mios et des investissements bruts pour CHF 9,6 mios. M. le Président tient à féliciter ses collègues du Conseil communal pour avoir su, et pour la deuxième année consécutive, tenir le cap et réaliser la totalité des investissements prévus au budget 2018.

Avant l'approbation des comptes 2018, le Conseil communal répondra bien volontiers aux questions de l'assemblée ainsi qu'à celles de l'UDC Savièse, posées par courriel.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées soit après la présentation des objets communaux, soit dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser la partie ¼ heure citoyen.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer Mmes Christiane Zuchuat Dayer et Carole Furrer comme scrutatrices de ces assemblées pour faire le décompte des votes.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces deux personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Table des matières	2
1. Ordre du jour de l'assemblée primaire	4
2. Procès-verbal de la dernière assemblée	4
3. Présentation des comptes 2018 de la Municipalité	4
3.1 <i>Compte administratif</i>	5
3.2 <i>Comptes de fonctionnement</i>	5
3.3 <i>Charges regroupées selon les natures</i>	7
3.4 <i>Revenues de fonctionnement</i>	8
3.5 <i>Comptes d'investissement – aperçu du compte administratif</i>	9
3.6 <i>Comptes des investissements selon les tâches</i>	10
3.7 <i>Financement</i>	11
3.8 <i>Bilan</i>	11
4. Questions sur les comptes 2018 de la Municipalité	12
4.1 <i>Question du groupe UDC</i>	12
4.2 <i>Question du groupe UDC</i>	12
4.3 <i>Question du groupe UDC</i>	13
5. Rapport de l'organe de révision	15
6. Information sur les projets en cours	15
7. Divers – questions de citoyens	17
7.1 <i>RC no 528 Granois – Mayens-de-la-Zour - trottoir à Prafirmin – durée des travaux</i>	17
7.2 <i>St-Germain Centre – futur des bâtiments des travaux publics</i>	17
7.3 <i>St-Germain Centre – évacuation des terres</i>	18
7.4 <i>Bâtiment du feu</i>	18
7.5 <i>Route de contournement - évolution</i>	18
7.6 <i>Maison de Commune</i>	18
7.7 <i>Structure d'accueil Snoopy – vision de la Commune</i>	18
7.8 <i>Question du groupe UDC</i>	19
1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	20
2. Procès-verbal de la dernière assemblée	20
3. Présentation des comptes 2018 de la Bourgeoisie	21
3.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	22
4. Question sur les comptes 2018 de la Bourgeoisie	23

4.1. Location de la Maison de Commune	23
5. Rapport de l'organe de révision	23
6. Divers	24
6.1. Question d'un bourgeois – Clos de la Bourgeoisie	24

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour de l'assemblée primaire

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation des comptes 2018 de la Municipalité
3. rapport de l'organe de révision
4. approbation des comptes 2018 de la Municipalité
5. Information sur les projets en cours
6. divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.
--

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées primaires ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui du 10 décembre 2018 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté par l'assemblée primaire, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.
--

3. Présentation des comptes 2018 de la Municipalité

Comme annoncé en introduction, le conseil municipal est fier de vous présenter les comptes 2018 de la Municipalité que l'on peut aisément qualifier de bons.

M. le Président cède la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation des comptes 2018.

Ces comptes ont été examinés par la commission des finances et acceptés par le Conseil communal, lors de sa séance du 8 mai dernier.

La présentation de ces comptes a été épurée afin de la rendre plus dynamique.

Toutefois, elle ne peut échapper au canevas habituel, à savoir d'abord la présentation du compte de fonctionnement, commenté selon les natures et tâches, le financement de l'exercice et finalement le bilan.

Des graphiques illustrent les chiffres et complètent les commentaires de M. Reynard.

Globalement les comptes 2018 de la Municipalité de Savièse sont bons. La marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financières) est très bonne avec une valeur de CHF 6,71 millions, alors que le budget prévoyait une valeur de CHF 4,57 millions.

3.1 Compte administratif

Le détail et comparatif des comptes 2018 avec les comptes 2017 et le budget 2018 sont donnés dans l'aperçu du compte administratif ci-après :

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	26'734'377.55	26'588'713.00	28'040'997.20
Revenus financiers	+ CHF	32'683'215.97	31'163'618.00	34'751'072.56
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	5'948'838.42	4'574'905.00	6'710'075.36
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'948'838.42	4'574'905.00	6'710'075.36
Amortissements ordinaires	- CHF	4'440'401.69	4'845'001.00	4'297'560.53
Amortissements complémentaires	- CHF	553'995.00	-	1'920'992.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	270'096.00	-
Excédent de revenus	= CHF	954'441.73	-	491'522.83

3.2 Comptes de fonctionnement

En comparaison au budget, les charges sont supérieures de 9 % et les revenus de 11.5%

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2017		Budget 2018		Compte 2018		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges		Variation revenus	
0 Administration générale	2'705'914.98	134'897.05	2'862'010.00	133'100.00	2'974'466.74	139'373.60	112'456.74	3.93%	6'273.60	4.71%
1 Sécurité publique	1'652'834.89	556'646.36	1'702'990.00	561'100.00	1'829'140.14	694'919.10	126'150.14	7.41%	133'819.10	23.85%
2 Enseignement et formation	5'854'034.09	308'112.80	5'945'750.00	307'000.00	6'032'104.64	423'962.00	86'354.64	1.45%	116'962.00	38.10%
3 Culture, loisirs et culte	3'811'779.36	1'467'935.40	3'997'090.00	1'359'820.00	5'451'880.01	1'556'559.45	1'454'790.01	36.40%	196'739.45	14.47%
4 Santé	451'977.02	-	545'790.00	-	561'966.55	-	16'176.55	2.96%	0.00	
5 Prévoyance sociale	5'046'113.28	1'681'040.70	4'957'420.00	1'616'150.00	5'163'879.10	1'750'602.83	206'459.10	4.16%	134'452.83	8.32%
6 Trafic Protection et aménagement de	4'969'680.83	955'657.35	5'070'901.00	960'500.00	5'114'292.88	1'049'804.30	43'391.88	0.86%	89'304.30	9.30%
7 l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'327'984.21	3'505'737.43	4'110'363.00	3'018'783.00	4'893'300.87	3'469'945.53	782'937.87		451'162.53	14.95%
8 Economie publique, yc services industriels	917'679.92	425'932.46	833'240.00	327'500.00	765'712.72	335'267.47	-67'527.28	-8.10%	7'767.47	2.37%
9 Finances et impôts	1'990'775.66	23'647'256.42	1'408'160.00	22'879'665.00	1'472'806.08	25'330'638.28	64'646.08	4.59%	2'450'973.28	10.71%
Total des charges et des revenus	31'728'774.24	32'683'215.97	31'433'714.00	31'163'618.00	34'259'549.73	34'751'072.56	2'825'835.73	8.99%	3'587'454.56	11.51%
Excédent de charges		-		270'096.00		-				
Excédent de revenus	954'441.73		-		491'522.83					

A relever les principales évolutions en comparaison au budget 2018 :

- Le dicastère « administration générale » enregistre une augmentation de charges d'env. CHF 112/m et une augmentation des revenus d'env. CHF 4.5/m provenant pour l'essentiel des coûts liés à l'entretien du bâtiment communal et à l'achat de mobilier et autres appareils pour les locaux.
- La hausse des charges d'env. CHF 126/m enregistrée pour le dicastère « sécurité publique » est compensée par une augmentation des revenus d'env. CHF 134/m.
- L'augmentation des amortissements par suite des travaux entrepris à Moréchon 1 et la majoration des coûts facturés par l'Etat du Valais pour le traitement des enseignants ont généré une hausse des charges d'env. CHF 86/m pour le dicastère « enseignement et formation » ainsi qu'une évolution positive d'env.

CHF 117/m due à l'encaissement de prestations d'assurance liées à des indemnités APG.

- Les charges prévues pour le dicastère « culture, loisirs et culte » ont enregistré un dépassement d'env. CHF 1'455/m et des revenus supplémentaires d'env. CHF 200/m qui s'affichent ainsi :
 - comptabilisation d'amortissement complémentaire pour CHF 1'173/m (Baladin, chemin pédestre, ancien terrain foot, bâtiments divers),
 - des charges plus conséquentes pour le personnel, les frais d'exposition,La variation des recettes résulte pour l'essentiel d'écritures d'imputations internes.
- Les charges sont légèrement supérieures au budget d'env. 3% pour le dicastère « santé ».
- Le dicastère « prévoyance sociale » affiche des charges en augmentation d'env. CHF 206/m.
La hausse la plus significative est celle liée aux participations aux frais d'aide sociale pour env. 188/m. Une augmentation significative également est la prise en charge des coûts liés au suivi par l'APEA des personnes qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants et dont les factures sont mises à charge de la commune pour env. 70/m.
- Pour le dicastère « trafic », les charges sont stables avec une hausse d'env. 0.9% et les recettes supérieures d'env. CHF 89/m par rapport au budget.
- Le dicastère « protection et aménagement de l'environnement » enregistre une hausse de charges d'env. CHF 783/m et une augmentation des revenus d'env. CHF 451/m
Les positions 71 « assainissement des eaux usées » et 72 « traitement des déchets » sont autofinancées, à noter qu'un prélèvement d'env. CHF 183/m a été effectué sur les financements spéciaux pour équilibrer les comptes des eaux usées tandis que pour le dicastère des déchets un versement d'env. CHF 0,6/m a pu être attribué aux financements spéciaux.
La position 70 « eau potable » n'est toujours pas autofinancée et un montant d'env. CHF 358/m est couvert par les autres recettes communales à contrario du principe du pollueur payeur. Son règlement est en cours de modification.
La position 79 « aménagement » a enregistré des coûts liés aux travaux après les intempéries du début 2018 pour env. CHF 840/m, montant auquel il faut déduire les subventions touchées pour env. CHF 657/m.
- Les charges et les revenus pour le dicastère « économie publiques » ont peu subi de variation.
- Pour le dicastère « finances et impôts » les recettes d'impôts sont supérieures d'env. CHF 2,3 mios par rapport au budget et se décomposent comme suit :
 - Impôts sur les revenus des personnes physiques + CHF 292/m
 - Impôts globaux env. CHF 335/m
 - Impôts sur la fortune env. CHF 1'177/m
 - Impôts sur gain en capital, gains immobiliers, loterie, donations et successions env. CHF 327/m
 - Le montant total des impôts pour les personnes morales s'est élevé à CHF 955/m en hausse d'env. CHF 185/m par rapport au budget
 - A relever que les recettes fiscales résultant des déclarations spontanées se sont élevées à env. CHF 550/m pour cet exercice

3.3 Charges regroupées selon les natures

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2017		Budget 2018		Compte 2018		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges		Variation revenus	
30 Charges de personnel	8'125'049.59		8'356'465.00		8'350'892.51		-5'572.49	-0.07%		
31 Biens, services et marchandises	7'931'241.85		7'799'420.00		8'468'079.68		668'659.68	8.57%		
32 Intérêts passifs	315'108.40		219'100.00		343'437.50		124'337.50	56.75%		
33 Amortissements	5'764'302.48		5'051'001.00		6'538'192.57		1'487'191.57	29.44%		
34 Parts à des contributions sans affectation	317'946.35		316'000.00		298'190.80		-17'809.20	-5.64%		
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'007'486.44		1'155'900.00		1'074'614.27		-81'285.73	-7.03%		
36 Subventions accordées	6'960'984.55		7'150'800.00		7'649'725.54		498'925.54	6.98%		
37 Subventions redistribuées	2'200.00		-		1'300.00		1'300.00			
38 Attributions aux financements spéciaux	-		14'228.00		465.68		-13'762.32	-96.73%		
39 Imputations internes	1'304'454.58		1'370'800.00		1'534'651.18		163'851.18	11.95%		
40 Impôts		22'411'281.35		21'679'000.00		24'032'383.20			2'353'383.20	10.86%
41 Patentes et concessions		530'646.44		595'200.00		545'159.53			-50'040.47	-8.41%
42 Revenus des biens		606'005.95		513'885.00		623'415.65			109'530.65	21.31%
43 Contributions		5'975'542.18		5'858'700.00		5'881'162.90			22'462.90	0.38%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		77'586.10		65'000.00		72'467.75			7'467.75	11.49%
45 Restitutions de collectivités publiques		127'725.40		111'500.00		116'159.80			4'659.80	4.18%
46 Subventions		1'168'441.00		826'650.00		1'761'545.13			934'895.13	113.09%
47 Subventions à redistribuer		2'200.00		-		1'300.00			1'300.00	
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		479'332.97		142'883.00		182'827.42			39'944.42	27.96%
49 Imputations internes		1'304'454.58		1'370'800.00		1'534'651.18			163'851.18	11.95%
Total des charges et des revenus	31'728'774.24	32'683'215.97	31'433'714.00	31'163'618.00	34'259'549.73	34'751'072.56	2'825'835.73	8.99%	3'587'454.56	11.51%
Excédent de charges		-		270'096.00		-				
Excédent de revenus	954'441.73		-		491'522.83					

De manière globale les charges de personnel sont conformes aux montants budgétisés car inférieures d'env. CHF 5,5/m soit 0.06%

Les dépenses pour la nature « biens, services et marchandises » sont en augmentation d'env. 8.6% par rapport au budget soit env. CHF 669/m. Cela s'explique comme suit :

- 311 « mobilier, machines, véhicules » :
hausse d'env. 140/m (achats de nouveaux Moloks, mobilier pour l'EM et divers autres mobiliers et machines)
- 312 « eau, énergie, combustibles » :
coût en diminution d'env. 8/m dans le tir de l'exercice précédent
- 314 « prest. tiers entretien d'immeubles » :
hausse d'env. CHF 107/m (entretien des divers bâtiments et du réseau routier et des places)
- 318 « honoraires et prest. de services » :
La hausse provient essentiellement de la comptabilisation sous cette rubrique des coûts liés aux intempéries du début 2018 pour env. 840/m compensées en partie par la baisse de multiples positions contenues sous cette rubrique.

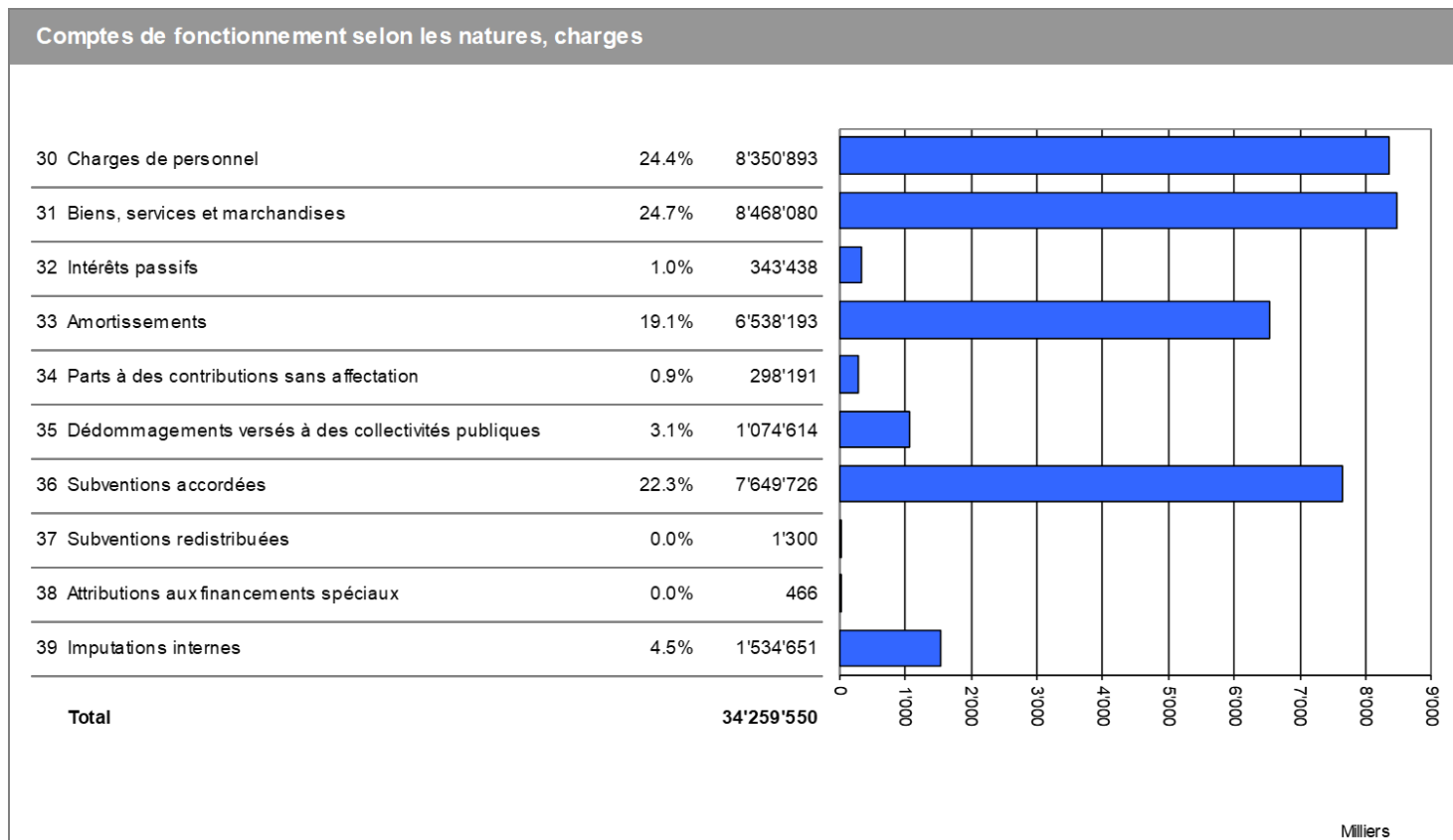
Pour les « intérêts passifs », « amortissements » et « parts contribut. sans affectation », la hausse d'env. CHF 124/m est imputable au reliquat des intérêts servis sur les acomptes versés pour périodes fiscales avant 2016 qui n'étaient pas budgétisés correctement
Des amortissements complémentaires ont été effectués à hauteur d'env. CHF 1'920/m, compensés pour env. CHF 547/m par la baisse des amortissements ordinaires.

La différence d'env. CHF 77/m pour la nature « dédommagements coll. publiques » résulte principalement de la baisse de la facture de l'UTO pour le traitement des déchets à hauteur de CHF 104/m ainsi que de la hausse de notre participation à la STEP pour env. CHF 33/m

Pour la nature « subventions accordées », il s'agit principalement des coûts facturés par le canton sur lesquels la Commune n'a que peu d'influence. A relever toutefois que notre

participation à l'entretien du réseau des routes cantonales s'est élevée à CHF 505/m, une hausse de CHF 232/m par rapport au budget (part aux travaux relatifs aux intempéries du début 2018).

A relever que le 49% des charges communales sont composées des charges de personnel et des biens, services et marchandises.



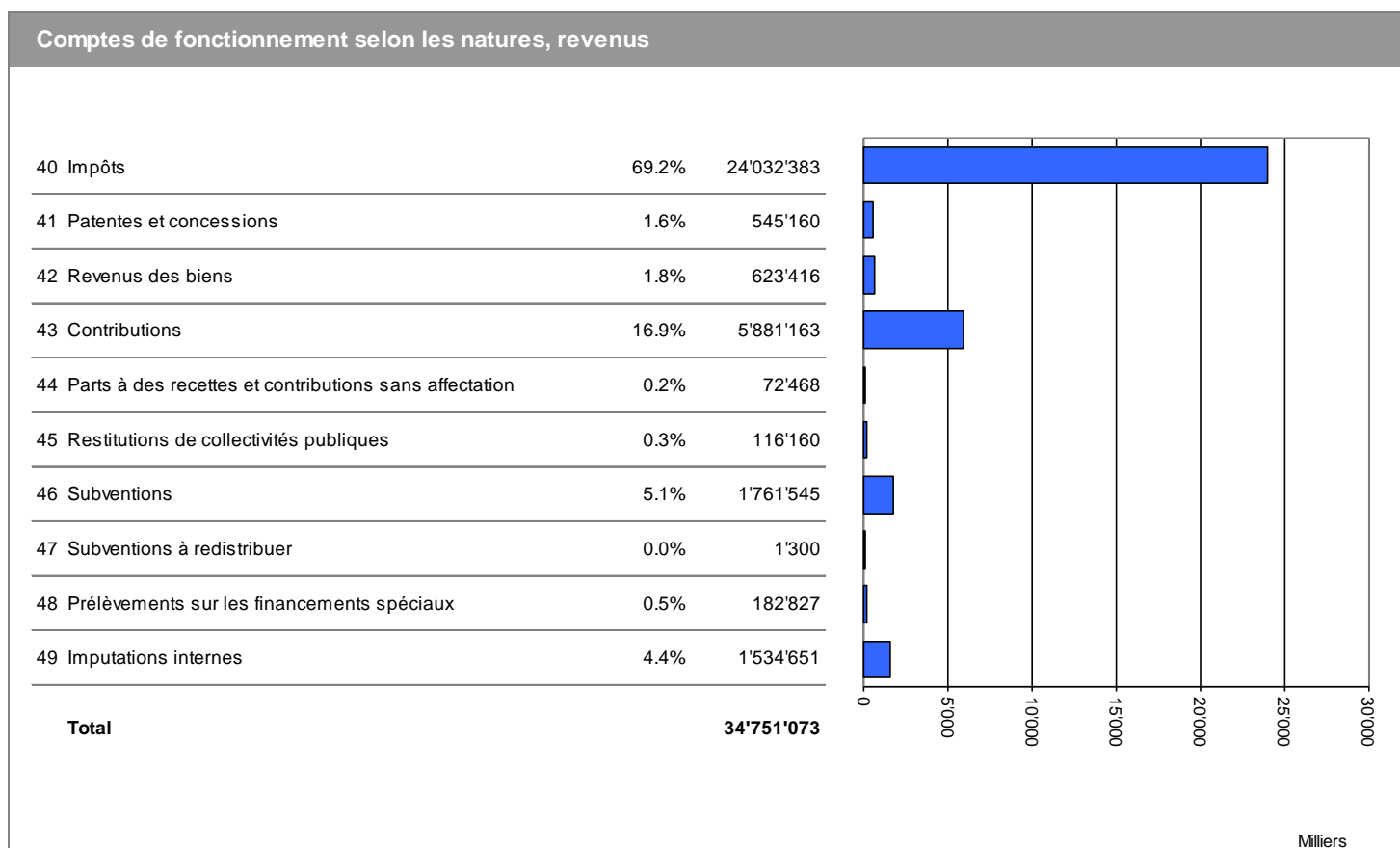
3.4 Revenus de fonctionnement

A relever que les divers impôts encaissés représentent le 69,2 % des revenus communaux.

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT	32'683'215.97	31'163'618.00	34'751'072.56
40 IMPOTS	22'411'281.35	21'679'000.00	24'032'383.20
400 IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	19'194'098.75	19'052'000.00	20'720'725.55
401 IMPOTS SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL	1'026'059.20	770'000.00	955'945.75
402 IMPOT FONCIER	1'089'617.20	1'040'000.00	1'099'288.05
403 IMPOTS SUR LES GAINS EN CAPITAL	995'489.80	685'000.00	933'220.85
405 IMPOTS S/SUCCESSIONS ET DONATIONS	43'200.45	65'000.00	224'232.65
406 IMPOTS SUR PROPRIETE ET DEPENSE	64'966.65	67'000.00	68'735.00
407 AMENDES FISCALES	-2'450.00	0.00	22'350.00
408 IMPOTS DE CULTE	299.30	0.00	7'885.35

Le revenu des patentes et concessions est en diminution d'env. CHF 50/m (redevances électriques et hydrauliques encaissées)

Les autres positions n'appellent pas de remarques particulières si ce n'est que l'augmentation du poste 421 « créances » résulte des intérêts de retard facturés pour les créances d'impôts et autres taxes communales.
Selon décision du Conseil communal les taxes d'irrigation et de ver de la grappe n'ont pas été facturées pour les années 2017 et 2018.



3.5 Comptes d'investissement – aperçu du compte administratif

Les investissements bruts réalisés sont supérieurs aux montants prévus au budget à hauteur de CHF 9.6 mios.

Du fait de l'encaissement de diverses subventions pour les travaux au centre scolaire, à la zone sportive de Oure et autres ainsi que des taxes pour l'eau et les égouts les investissements nets sont de l'ordre de CHF 8.8 mios

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'761'199.09	9'550'000.00	9'613'155.23
Recettes	- CHF	3'226'792.40	280'000.00	833'692.70
Investissements nets	= CHF	5'534'406.69	9'270'000.00	8'779'462.53
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

3.6 Comptes des investissements selon les tâches

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2017		Budget 2018		Compte 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	18'600.00	-40.00	30'000.00	-	40'071.05	-
1 Sécurité publique	49'889.50	-	15'000.00	-	15'000.00	-
2 Enseignement et formation	82'826.52	2'246'744.00	540'000.00	-	1'226'963.18	136'000.00
3 Culture, loisirs et culte	3'093'415.99	-	2'230'000.00	120'000.00	2'348'439.41	251'097.00
4 Santé	9'417.75	-	5'000.00	-	5'907.60	-
5 Prévoyance sociale	151'510.85	-	30'000.00	-	424'161.62	-
6 Trafic	2'115'857.85	11'592.75	4'490'000.00	-	1'995'407.49	33'506.30
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'005'997.28	618'495.65	1'955'000.00	140'000.00	3'247'185.73	321'880.15
8 Economie publique, yc services industriels	128'035.15	-	205'000.00	20'000.00	163'512.95	44'059.25
9 Finances et impôts	105'648.20	350'000.00	50'000.00	-	146'506.20	47'150.00
Total des dépenses et des recettes	8'761'199.09	3'226'792.40	9'550'000.00	280'000.00	9'613'155.23	833'692.70
Excédent de dépenses		5'534'406.69		9'270'000.00		8'779'462.53
Excédent de recettes	-		-		-	

Les principaux investissements réalisés se réfèrent aux positions :

- 0 administration générale
la transformation de l'entrée NE de la maison de commune
- 2 enseignement et formation
le changement du chauffage et la commande des fenêtres pour Moréchon 1
- 34 culture, loisirs et culte
le solde des travaux pour la zone sportive de Oure dans le cadre du crédit d'engagement
- 57 prévoyance sociale
la participation communale aux travaux d'agrandissement du home de Zambotte selon décision AP
- 62 trafic
les travaux réalisés en 2018 pour St-Germain Centre et le nouveau dépôt des travaux publics dans le cadre des crédits d'engagement acceptés par l'AP
- 70 protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets
les travaux au tunnel du Prabé, les captations aux Grandes Gouilles et Visse, les compteurs Lornoz
- 71 protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchet
investissement pour le PGEE
- 72 protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchet
le solde des aménagements de la déchetterie du Pécolet (coût total des travaux réalisés 790/m)
- 76 protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchet
les paravalanches sous le Prabé
- 94 finances et impôts
l'acquisition et la vente de terrains selon les opportunités qui se présentent en cours d'année

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. CHF 6,7 mios et les investissements nets à CHF 8,8 mios, il en résulte une insuffisance de financement de CHF 2.1/mios

3.7 Financement

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'948'838.42	4'574'905.00	6'710'075.36
Investissements nets	- CHF	5'534'406.69	9'270'000.00	8'779'462.53
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	4'695'095.00	2'069'387.17
Excédent de financement	= CHF	414'431.73	-	-

Selon les paramètres établis par l'Etat du Valais, avec un endettement communal pour l'année 2018 à CHF 354.—par habitant, cet endettement est considéré comme faible.

3.8 Bilan

APERCU DU BILAN			Etat 31.12.2017		Etat 31.12.2018	
1	Actif		54'469'564.70	56'134'685.98	2	Passif
	Patrimoine financier		20'985'239.98	20'089'916.94		Engagement
10	Disponibilités		5'013'433.00	3'976'287.62	20	Engagements courants
11	Avoirs		5'960'319.40	5'861'840.66	21	Dettes à court terme
12	Placements		2'785'170.80	2'808'854.35	22	Dettes à moyen et à long terme
13	Actifs transitoires		7'226'316.78	7'442'934.31	23	Engagements envers des entités particulières
	Patrimoine administratif		33'482'068.00	36'042'978.00	24	Provisions
14	Investissements propres		32'779'060.00	35'373'970.00	25	Passifs transitoires
15	Prêts et participations permanentes		1.00	1.00		Financements spéciaux
16	Subventions d'investissement		703'007.00	669'007.00	28	Engagements envers les financements spéciaux
17	Autres dépenses activables		-	-		Fortune
	Financements spéciaux		2'256.72	1'791.04	29	Fortune nette
18	Avances aux financements spéciaux		2'256.72	1'791.04		
	Découvert		-	-		
19	Découvert du bilan		-	-		

Les engagements communaux s'élevaient au 31.12.2018 à CHF 22.8 mios.

Le patrimoine administratif dépend des décisions de l'assemblée primaire.

Les financements spéciaux recensent sous la rubrique 28 le fonds pour abris PC, pour le réseau d'égouts et du ver de la grappe

La fortune nette de notre commune s'élevait au 31.12.2018 à env. CHF 30.3 mios, en augmentation d'env. CHF 0.5/mio en regard de l'année précédente.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

le total des charges se monte à	CHF	34'259'549.73
le total des revenus se monte à	CHF	34'751'072.56
excédent des revenus	CHF	491'522.83

Pour les comptes d'investissement :

le total des dépenses se monte à	CHF	9'613'155.23
investissements nets	CHF	8'779'462.53
marge d'autofinancement	CHF	6'710'075.36
soit une insuffisance de financement de	CHF	2'069'387.17

M. Reynard informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président félicite M. Reynard pour la présentation des comptes 2018.

4. Questions sur les comptes 2018 de la Municipalité

Le groupe UDC a adressé des questions écrites sur les comptes 2018 de la Municipalité, à savoir :

4.1 Question du groupe UDC

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de plus de 2 millions 300 mille francs.

Pouvez-vous expliquer cela de manière plus détaillée, particulièrement en matière d'impôt sur le revenu ?

Les précisions à cette question sont apportées par M. Vincent Reynard, vice-président, responsable de la commission des finances.

Ces recettes supplémentaires dépendent de plusieurs éléments :

- Le budget pour les recettes de fonctionnement qui relèvent principalement des impôts est toujours calculé selon une méthode conservatrice très prudente, basée sur la masse imposable connue.
- La capacité fiscale de la nouvelle population est inconnue à l'établissement du budget et avec une population qui croit, la Commune de Savièse a le plaisir d'accueillir des citoyennes et des citoyens disposant d'une bonne capacité fiscale.
- En 2018, de nombreux contribuables ont établi des déclarations spontanées pour leurs biens à l'étranger. Ces contribuables ont versé des impôts en sus mais sans être amendés. Désormais, ces déclarations généreront de fait une augmentation de l'impôt foncier.
- Les recettes d'impôts relatives aux sociétés sont difficilement chiffrables car dépendent pour une grande part des bénéfices réalisés par quelques sociétés immobilières.
- L'estimation est également délicate pour les impôts sur le capital, les gains immobiliers, l'impôt sur les donations et successions.

En additionnant ces différents facteurs, il en résulte une amplitude entre le budget estimé et les recettes réellement comptabilisées.

- Impôts sur le revenu:	+ 292'000.-- CHF
- Impôts de manière globale:	+ 335'000.-- CHF
- Impôts sur la fortune:	+ 1'177'000.-- CHF
- Impôts gain capital:	+ 327'000.-- CHF
- Impôts personnes morales:	+ 185'000.-- CHF
TOTAL:	+ 2'316'000.-- CHF

4.2 Question du groupe UDC

Le château de la Soie est en rénovation. Etant donné qu'il s'agit d'un site historique, il y a des subventions prévues pour la rénovation de ce type d'ouvrage. Quel est le montant final prévu pour tous ces travaux et quelle est la part des subventions étatiques et/ou paraétatiques ?

Les précisions à cette question sont apportées par Mme Aline Héritier, conseillère communale en charge de la commission arts, culture et patrimoine.

Les dépenses prévues, selon un budget global s'échelonnant sur les années 2017 à > 2030, sont estimées à CHF 1'205'397.75.

Ces dépenses sont liées, d'une part, à la restauration/la sécurisation/la consolidation du site et, d'autre part, à la mise en valeur des lieux.

Des interventions urgentes ont été effectuées pour stabiliser les ruines Est du Château de la Soie et dégager la courtine le long du mur sud. Un suivi environnemental a été réalisé pour limiter les impacts sur ce site.

Dans une deuxième étape, des mesures de réfection supplémentaires sont envisagées comme la consolidation de la courtine sud, le dégagement de certains éléments de valeur mis au jour et la réalisation de nouveaux sondages.

Il est projeté également de valoriser le site auprès du public en y installant des panneaux didactiques.

Une demande de soutien financier a été adressée à l'Etat du Valais et auprès de la Loterie Romande. L'Etat du Valais devrait verser une subvention de 15% pour la restauration des ruines. La Loterie Romande verserait un soutien estimé à 25 à 30% sur le montant validé par l'Etat du Valais.

Budget global estimé :

Budget total «Château de la Soie»: 1'200'000 CHF

Soutien recherché : 700'000 CHF
(Loterie romande, Etat du Valais, Confédération, mécènes)

Solde pour bourgeoisie et commune : 500'000 CHF

Budget global - Dépenses prévues

Travaux préparatoires (2017/18)

Relevés des ruines et du sous-sol	CHF 33 954,45
Expertises complémentaires (rapports ingénieurs)	CHF 9 214,70
Sécurisation de l'avant-porte	CHF 6 222,10

Travaux d'urgence 2018 (montants avancés par la Commune)

Expertises (ingénieurs, experts et suivi chantier)	CHF 45 813,00
Travaux de consolidation	CHF 214 061,00
Documentation archéologique (avant/après)	CHF 45 029,00
Recherches archivistiques (inventaire)	CHF 31 535,00
Suivi "nature" (PPS et plantes protégées)	CHF 1 944,00

Restauration des ruines 2019-2020

Expertises (ingénieurs, experts et suivi chantier)	CHF 28 056,35
Travaux de consolidation (appel d'offres en cours)	CHF 231 500,00
Documentation archéologique (avant/après)	CHF 68 000,00
Suivi "Nature" PPS	CHF 13 124,35

Recherches historiques (2019 -2021)

2019: dépouillement (inclus rapport)	CHF 31 943,80
2020-21: analyse (inclus rapport)	CHF 30 000,00

Recherches sur le terrain (2019-2024)

Archéologie: sondages sur site, études et rédaction	CHF 150 000,00
Nature: inventaire, retalutage, semence, etc.	CHF 55 000,00

Mise en valeur du site (> 2030)

Sentier didactique, maquette 3D	CHF 100 000,00
Exposition, plaquette, dossiers pédagogiques	CHF 100 000,00

Entretiens annuels (> 2030)

CHF 10 000,00

TOTAL ESTIMATIF

CHF 1 205 397,75

4.3 Question du groupe UDC

La commune a cautionné pour un montant de Fr. 800'000.- Télé-Anzère. Au vu des difficultés financières de cette société, quelles sont les mesures prévues par la commune dans ce dossier ?

Les précisions à cette question sont apportées par M. le Président.

En 2012, le Conseil communal avait donné son accord pour que la Commune de Savièse cautionne un emprunt de CHF 800'000.--, à rembourser sur 15 ans. Cet emprunt avait permis à l'époque de construire le nouveau télésiège des Grillisses.

Ce cautionnement était de la compétence du Conseil communal puisque ce dernier peut engager, sans passer par l'assemblée primaire, une dépense non budgétée jusqu'à hauteur du 5% des recettes brutes.

Le risque concernant le cautionnement a été discuté et pesé à l'époque par le Conseil communal, en atteste les procès-verbaux des différentes séances, le Conseil communal a estimé pouvoir s'engager dans cette voie.

Une fois le cautionnement signé il existe deux issues possibles :

- soit Télé Anzère peut rembourser le montant et la caution de la Commune de Savièse s'éteint d'elle-même,
- soit le montant ne peut pas être remboursé par Télé Anzère et la Commune de Savièse doit couvrir le montant cautionné.

Il faut savoir que la Commune ne peut pas constituer de réserve ou de provision dans son bilan, puisque le montant cautionné ne fait pas directement partie de celui-ci, mais se situe à son pied. La Commune ne peut donc pas faire grand-chose si ce n'est attendre.

Télé Anzère, malgré une saison 2018/2019 qualifiée de très bonne, souffre toujours de problèmes financiers importants avec plus de CHF 3 mios de factures ouvertes (CHF 1 mio pour la commune d'Ayent).

Un plan de sauvetage a été élaboré et pour ce faire, la Commune d'Ayent a été sollicitée pour près de CHF 8 mios (couverture des débiteurs, diminution de la dette, financement d'un nouveau télésiège). Décision devrait être prise d'ici la fin de l'été.

En cas de réponse négative, Télé Anzère risque certainement la faillite et la Commune devra verser le montant cautionné de CHF 800'000.--. Si le plan est accepté, Télé Anzère devrait normalement pouvoir poursuivre ses activités et pourra honorer les annuités de ses emprunts.

Les communes actionnaires seront certainement approchées si le plan est accepté pour apporter un montant annuel de CHF 100'000.-- entre les différentes communes actionnaires. Affaire à suivre et à discuter le cas échéant par la commune.

Donc en l'état, il n'y a pas à prendre de mesures à proprement parler, tout dépendra de la décision du conseil général de la commune d'Ayent.

Du côté de Savièse, il faudra procéder à une pesée d'intérêts équitables entre la suite de Télé Anzère avec la volonté de la Commune de soutenir un acteur économique et touristique de la région ou se retirer.

Si le Conseil communal est plutôt dans un premier temps d'avis de ne plus mettre la main au porte-monnaie l'avis de la population est intéressant. Aussi, M. le Président lance un petit sondage auprès de l'assemblée primaire afin de connaître son intérêt à continuer à soutenir Télé-Anzère.

Les avis semblent assez partagés car sur les 61 personnes de l'assemblée, 28 personnes seraient d'avis à toujours soutenir Télé-Anzère.

Selon les montants qui seront avancés, la population sera convoquée afin qu'elle se positionne clairement sur la question.

Donc affaire à suivre.

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie M. le Président pour les précisions données aux trois questions posées.

La parole n'étant pas demandé sur les comptes 2018 de la Municipalité parmi l'assemblée, M. le Président passe à la parole à M. Raphaël Pianta pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

5. Rapport de l'organe de révision

En sa qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, la fiduciaire Fidag SA a effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

M. Raphaël Pianta donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la commune municipale est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il est resté stable par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon l'appréciation de l'organe de révision, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil municipal a eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée primaire.

Décision :

L'assemblée primaire approuve, à main levée, sans voix contre mais avec une abstention, les comptes 2018 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

6. Information sur les projets en cours

Pour agréments cette assemblée primaire principalement consacrée aux comptes 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie, M. le Président présente aux moyens d'un diaporama les projets en cours :

• **St-Germain Centre**

budgetisés à charge de la Commune à CHF 13 millions, selon les deux crédits d'engagement accordés par les assemblées primaires et bourgeoisiales, les travaux se dérouleront jusqu'en 2022.

Le chantier a débuté en octobre 2018 par la déconstruction des tribunes, des vestiaires, du terrain – la petite surface de pelouse laissée à la disposition des personnes intéressées, comme proposé par le FC Savièse, n'a pas eu le succès escompté.

Les travaux de terrassement pour le parking, débutés en mars 2019 se sont terminés en mai 2019.

Les soumissions pour la réalisation du parking sont rentrées. Les adjudications seront statuées à la prochaine séance du Conseil communal, le 3 juillet prochain. Le gros œuvre devrait débuter à la rentrée, après les vacances estivales. Les travaux s'enchaîneront pour terminer le parking en 2021 et le bâtiment médical en 2022.

• **Tunnel du Prabé**

budgetisés à CHF 4,8 millions, selon le crédit d'engagement accordé par l'assemblée primaire en janvier 2017,

Les travaux se sont échelonnés sur les années 2017 et 2018 pour se terminer cet été.

Ces travaux consistaient à démonter et retirer l'ancienne conduite de transport hors service et mettre en place une nouvelle conduite fonte DN 400. L'actuelle conduite de transport a été conservée pour les besoins en eau d'irrigation voire pour permettre d'anticiper une possible augmentation des apports en eau potable.

Les conditions de travail étaient difficiles et pénibles, dans un lieu humide, un espace restreint et un chantier linéaire sans puit de lumière naturelle. Le matériel a été déplacé dans le tunnel à l'aide d'un petit train.

Elles étaient également liées à la contrainte de l'eau présente dans le tunnel. En hiver, soit

en période d'étiage de janvier à mars, l'entreprise ne travaillait pas dans le tunnel car l'eau du fond du tunnel était récoltée et filtrée pour la rendre propre à la consommation humaine. Aussi, seul deux périodes étaient à la disposition de l'entreprise pour travailler, de mars à avril et de septembre à décembre. Raison pour laquelle deux années, l'eau d'irrigation a été coupée plus tôt.

En parallèle à la mise en œuvre d'une nouvelle conduite en pression à l'intérieur du tunnel du Prabé, la capacité du bassin d'eau brute construit à l'aval du tunnel a été doublée en augmentant la surface du bassin. Ce bassin d'une dimension trop petite ne pouvait recevoir toute l'eau brute, cette dernière devait être évacuée dans les torrents.

Travail très complexe avec des pièces pour effectuer les branchements aux installations existantes qui étaient usinées donc réalisées sur mesure.

La mise en eau de la nouvelle conduite est fixée à ce soir si tout se déroule normalement, avec une production d'électricité pour juillet prochain.

- **Centre scolaire de Moréchon 1**

budgetés à CHF 2,2 mio, le remplacement des fenêtres et portes avec les travaux annexes y relatifs, débuté en janvier 2019 se terminera en 2021

Le centre scolaire de Moréchon a 40ans. Bien qu'il ait bien vieilli, des travaux de rénovation sont nécessaires pour redonner une nouvelle jeunesse à ce centre scolaire.

Un concept global a été élaboré, tenant compte de l'enveloppe thermique, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de l'évacuation en cas d'incendie ainsi que du risque parasismique.

Différents travaux permettront de solutionner cela. En cours, le remplacement des fenêtres qui étaient une source importante de déperdition de chaleur.

Quelques 6 à 8 millions devront être investis pour cette cure de jeunesse. Un crédit d'engagement sera porté à la décision de l'assemblée primaire, en décembre prochain.

- **Maison de Commune**

budgetés à CHF 0,5 mio, plusieurs fuites avaient été colmatées à la toiture de la Maison de Commune.

Le Conseil communal a finalement pris la décision de rénover l'entier de la toiture, les travaux ont été assez conséquents.

Pour la partie historique de la Maison de Commune, l'Etat du Valais par son service cantonal des bâtiments devrait verser une aide car les interventions réalisées tant en toiture qu'en façade ont respecté les prescriptions pour bénéficier d'un tel soutien.

4 spots Led ont été posés pour la mise en valeur de la façade sud historique de la Maison de Commune par un éclairage indirect.

Les travaux se terminent cette semaine, soit avant la Fête-Dieu de jeudi.

- **Château de la Soie**

budgetés à CHF 800'000.—(investissements ./soutiens escomptés) - les travaux de restauration, de sécurisation, de consolidation seront terminés pour 2021. La suite sera consacrée à la mise en valeur du site.

Les travaux de restauration et de sécurisation sont en cours depuis deux ans.

La porte Est a été restaurée et sécurisée. Il ne s'agit pas de reconstruire à l'identique mais d'y apporter la touche nécessaire pour marquer la différence entre l'original et la restauration.

Le mur de courtine sud est en très mauvais état, une mesure d'urgence, soit sa consolidation est nécessaire.

- **Dépôt des travaux publics**

budgetés à CHF 4,3 mio selon le crédit d'engagement accordé par l'assemblée primaire, les travaux débuteront la semaine prochaine avec le déplacement de la déchetterie du Bouillet, ils devraient se terminer pour fin 2020.

Ce nouveau site accueillera la voirie communale avec garages et bureau et quelques locaux seront loués à l'Etat du Valais (le secteur qui était jusqu'à maintenant exploité par le triage forestier) pour, entre autres, le stockage du sel.

- **Résidence de l'EMS de Zambotte**

budgetés à CHF 0,5 mio, les travaux ont débuté en décembre 2018 pour se terminer dans le courant de l'année 2020. Avec la transformation de la résidence, le site de Zambotte

disposera désormais de 63 lits, pour la plupart en chambre individuelle

- **Routes cantonales**
budgétisés à CHF 0,15 mio, les travaux sont terminés pour la Fête-Dieu
Le revêtement bitumineux de la route cantonale traversant le village de Granois, classée intérieure de localité, est pris en charge à parts égales par le Canton et la Commune.
Alors que le revêtement posé à l'entrée de Savièse, dans le secteur de la Muraz, est entièrement à la charge de l'Etat du Valais.
- **Routes communales**
budgétisés à CHF 0,55 mio, les travaux portent non seulement sur la pose d'un nouveau revêtement mais également l'évacuation des eaux claires, la pose d'une conduite d'eau d'irrigation et le remplacement de la conduite d'eau potable, avec toujours le concours des parties intéressées (villages, esr, swisscom)
- **RC no 528 Granois – Mayens-de-la-Zour - trottoir à Prafirmin**
budgétisés à CHF 1,0 mio à répartir sur trois ans, les travaux débuteront en juin prochain pour se terminer en 2021 pour un coût total de CHF 3 mio. Le solde de l'investissement est supporté par l'Etat du Valais
Ce secteur regroupant environ 900 habitants avec la présence de nombreux enfants, la nécessité d'un trottoir est justifiée.
- **Eau potable – Visse**
quatre forages ont été réalisés en 2017 dans le pierrier de Visse, avec des inclinaisons, des profondeurs et des angles différents.
sur ces quatre forages, deux forages n'ont donné aucun résultat, un forage devrait se tarir jusqu'à la fonte, un seul forage avec un débit de 5l/s pourrait servir d'apport important en période d'été.
la réflexion doit être menée pour exploiter ce captage en période hivernale et le protéger.
- **État des lieux du vignoble**
Un état des lieux du vignoble communal, a été établi considérant divers objectifs : l'état des dessertes et l'accessibilité des parcelles – les moyens d'irrigation – l'évacuation des eaux de surface – la qualité des murs – la topographie – l'état du parcellaire – le capital-plant – l'analyse des exploitants et des propriétaires.
Parmi les critères énoncés ci-avant, il est possible d'agir que sur trois critères pour améliorer la situation, à savoir :
 - l'état du morcellement du parcellaire
 - la situation des dessertes
 - la qualité de l'irrigationLes autres critères sont liés à l'état naturel du secteur et ne peuvent pas être modifiés.
Un avant-projet est en cours de réalisation. Un secteur-test sera sélectionné pour une étude de remaniement.
Cette remise en état du vignoble n'est à ce jour pas chiffrée.

7. Divers – questions de citoyens

7.1 RC no 528 Granois – Mayens-de-la-Zour - trottoir à Prafirmin – durée des travaux

M. le Président précise que les travaux pour la correction de la chaussée et la construction du trottoir débuteront cette année, se poursuivront par les interventions les plus importantes durant l'année 2020 et se termineront avec les finitions en 2021.

7.2 St-Germain Centre – futur des bâtiments des travaux publics

M. le Président indique que les garages seront détruits alors que le bâtiment principal des travaux publics sera conservé. Ce bâtiment sera réaffecté à d'autres besoins pour, par exemple :

- les archives communales,
 - la police municipale étant orpheline de bureaux,
 - l'APEA à l'étroit dans son espace actuel.
- Ce bâtiment sera probablement occupé par des bureaux et des salles de travail.

7.3 St-Germain Centre – évacuation des terres

A l'étonnement d'un citoyen sur les lieux de dépose des terres évacuées lors du terrassement de St-Germain Centre, M. le Président souligne la mention indiquée dans la soumission précisant que l'entreprise adjudicataire était propriétaire des matériaux évacués.

La Commune ne dispose pas de surfaces pour évacuer un volume de matériaux, d'environ 40 à 50'000 m³, seuls les petits volumes sont possibles.

La Commune doit uniquement s'assurer que les matériaux soient amenés en décharge. Raison pour laquelle les terres évacuées ont donc été déposées dans le Haut-Valais.

7.4 Bâtiment du feu

M. le Président souligne que son emplacement étant stratégiquement bien placé et sa taille répondant aux besoins actuels, il n'y a pas de projet à ce jour pour déplacer le bâtiment du feu.

7.5 Route de contournement - évolution

M. le Président indique que le début des travaux pour la réalisation de la route de contournement est planifié pour 2023.

Actuellement, l'Etat du Valais, porteur du projet, traite la soixantaine d'oppositions qui ont été déposées à la suite de la mise à l'enquête du projet. Le Conseil d'Etat devrait donner sa décision d'ici la fin de l'année. Cette décision sera susceptible à recours auprès du Tribunal cantonal.

7.6 Maison de Commune

M. Tristan Léger, conseiller communal responsable de l'entretien des bâtiments communaux, confirme que l'amiante était présente dans les « éternit » évacués de la toiture de la Maison de Commune. Ces matériaux ont été détruits selon les exigences en la matière.

7.7 Structure d'accueil Snoopy – vision de la Commune

A la question d'une citoyenne sur la vision de la Commune à court, moyen et long terme tenant compte des places toutes occupées de la structure d'accueil et de la liste d'attente d'environ 40 à 50 enfants pour rejoindre la structure d'accueil.

M. le Président annonce que le Conseil communal a dû prendre effectivement une mesure d'urgence impopulaire calculée selon le taux de travail du parent qui travaille le moins auquel 20% seront soustraits. Cette mesure, sur le principe de la solidarité, permettra à des enfants inscrits sur la liste d'attente de rejoindre la structure d'accueil. Cette mesure vise le court terme.

A moyen terme, soit dès la rentrée 2020, afin d'augmenter le potentiel d'accueil, l'étage inférieur de la structure, affecté aujourd'hui à l'UAPE 1, sera libéré pour accueillir les crèches et la nurserie en offrant 30 places supplémentaires. L'UAPE 1 sera déplacé pour les plus jeunes enfants dans le local annexe du CMS et une construction modulaire posée sur le toit de la structure d'accueil accueillera les enfants de l'UAPE 1 plus âgés, ces deux espaces permettraient d'accueillir 50 enfants pour l'UAPE 1.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée sur le futur des bâtiments scolaires des villages, comprenant le coût de leur rénovation et la mise aux normes, le transport des élèves, leurs besoins en structure d'accueil en comparaison avec la réalisation d'un Moréchon 3 centralisant toute la scolarité obligatoire, avec la présence d'une UAPE globale prenant en charge les élèves dès le matin jusqu'à la fin de l'école.

Les enfants non scolarisés seraient pris en charge par la structure d'accueil sur son site de Zambotte.

Une étude est également lancée auprès de la HES pour une évaluation des besoins de la population d'ici quelques années.

En résumé, les démarches portent sur trois actions :

- court terme : la modification du règlement basée sur le taux d'activités d'un des parents
- moyen terme : la pose de constructions modulaires
- long terme : la décision entre la rénovation des bâtiments scolaires des villages ou la construction d'un Moréchon 3.

La mesure prise à court terme, qu'elle soit bonne ou mauvaise, se doit d'être juste et équitable pour tout le monde. Il s'agit d'une décision provisoire évolutive selon la mise en œuvre des actions à court et long terme.

Une délégation du Conseil communal a reçu un groupe de parents qui avaient déposé une pétition après avoir reçu les nouvelles dispositions du règlement d'occupation de la structure d'accueil. Les trois actions précitées leur ont été présentées.

7.8 Question du groupe UDC

L'assemblée primaire a approuvé le nouveau règlement sur les constructions communales le 11 juin 2018 : comment se fait-il que ce nouveau règlement ne soit pas encore entré en vigueur ?

Les précisions à cette question sont apportées par M. le Président.

Le RCCZ a été présenté au service juridique du DMTE et au SDT avant de passer à l'assemblée primaire. Plein de remarques ont été formulées par ses services, elles ont été discutées et prises en compte par la Commune. Bien sûr sur, les préavis se cachent toujours sous réserve de la procédure d'homologation par les services.

Après le traitement des oppositions, le RCCZ a été validé par l'assemblée primaire le 18 juin 2018. Cette validation a été publiée au bulletin officiel pendant 30 jours. Au terme de ce délai, le RCCZ a été transmis en août 2018 au SAIC pour son homologation par le Conseil d'Etat.

Le RCCZ a été distribué auprès des services cantonaux concernés pour analyse et prise de position. Certains services ont reçu jusqu'à 4 rappels avec de commencer à analyser les règlements.

Il a fallu intervenir dans un premier temps auprès du secrétariat général de M. Jacques Melly pour faire activer les services et ensuite adresser un courrier à M. le Conseiller d'Etat. En séance au début avril dernier, il a été mentionné que la Commune aurait un retour pour le début du mois de mai.

Début mai, la Commune a reçu la prise de position des services et la synthèse du SDT avec un terrible constat : peu de changements ne pouvaient être pris en compte sous prétexte que le timing n'était pas optimal dans le sens qu'une révision qui touche de près ou de loin à des articles en lien avec le plan de zones doit être travaillée avec le projet global de PAZ (d'ici 3-4 ans).

Une séance a eu lieu le 4 juin dernier avec le CDMTE, le chef service et le secrétaire général adjoint, le Président et le Vice-président de la commune pour expliquer le mécontentement et la problématique pour la Commune, notamment la crédibilité des autorités ainsi que celles des citoyens de Savièse. Cette séance a aussi permis de se rendre compte que le SDT n'avait pas lu les articles mais les a simplement refusés par principe.

Une séance a été obtenue avec les différents services pour passer en revue article par article et expliquer le pourquoi des changements, elle aura lieu le mercredi 19 juin 2019. Affaire à suivre mais pas d'homologation avant l'été car le Conseil d'Etat ne siège plus.

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie M. le Président pour les précisions données.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président avant de clore l'assemblée primaire donne quelques informations :

- Une assemblée primaire extraordinaire sera convoquée octobre prochain. Elle sera principalement consacrée à l'approbation des règlements communaux sur les eaux usées et l'eau potable.
Lors de cette assemblée, une information sera donnée sur la réflexion menée pour le futur des bâtiments scolaires des villages.
- La fête nationale se déroulera cette année, non pas le 1^{er} août mais le 31 juillet. De plus, les festivités sont prévues à la halle des fêtes. L'allocution sera prononcée par M. Jean-Claude Biver, patron du pôle horloger de LVMH. Invitation cordiale à toute la population.
- La bouteille « L'Eau de Savièse » a connu un grand succès. Le Conseil communal encourage la population à acquérir cette bouteille. Cet achat est un geste pour l'environnement et un soutien à une association locale « SOS enfants de chez nous ». Pour chaque bouteille vendue, un montant de CHF 5.-- sera reversé à cette association.

Avec ces dernières informations, M. le Président clôt l'assemblée primaire.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à rejoindre les jardins du Baladin pour l'apéritif ou profiter du confort du théâtre en étant priés de s'abstenir de voter. Pour ceux qui choisirait l'option apéro... merci de nous en laisser un peu.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation des comptes 2018 de la Bourgeoisie
3. rapport de l'organe de révision
4. approbation des comptes 2018 de la Bourgeoisie
5. divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées bourgeoisiales ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui du 10 décembre 2018 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2018 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires pour les principales variations des comptes de fonctionnement.

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	160'423.44	55'670.00	42'933.72
Revenus financiers	+ CHF	183'033.00	105'830.00	184'935.35
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	22'609.56	50'160.00	142'001.63
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	22'609.56	50'160.00	142'001.63
Amortissements ordinaires	- CHF	97'260.51	81'000.00	127'509.15
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	74'650.95	30'840.00	-
Excédent de revenus	= CHF	-	-	14'492.48

La marge d'autofinancement de CHF 142/m a permis de couvrir les amortissements ordinaires, l'exercice boucle donc sur un excédent de revenus d'env. CHF 15'000.--.

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2017		Budget 2018		Compte 2018		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges		Variation revenus	
30 Charges de personnel	8'554.15	-	9'170.00	-	7'596.35	-	-1'573.65	-17.16%	-	-
31 Biens, services et marchandises	68'650.99	-	44'500.00	-	33'195.00	-	-11'305.00	-25.40%	-	-
32 Intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33 Amortissements	97'260.51	-	81'000.00	-	127'509.15	-	46'509.15	57.42%	-	-
34 Parts à des contributions sans affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00	-	2'000.00	-	2'000.00	-	-	-	-	-
36 Subventions accordées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38 Attributions aux financements spéciaux	81'218.30	-	-	-	142.37	-	142.37	-	-	-
39 Imputations internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40 Impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41 Patentes et concessions	-	2'084.55	-	-	-	1'042.25	-	-	1'042.25	-
42 Revenus des biens	-	97'654.45	-	105'830.00	-	176'393.10	-	-	70'563.10	66.68%
43 Contributions	-	2'148.60	-	-	-	7'500.00	-	-	7'500.00	-
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45 Restitutions de collectivités publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 Subventions	-	81'145.40	-	-	-	-	-	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges et des revenus	257'683.95	183'033.00	136'670.00	105'830.00	170'442.87	184'935.35	33'772.87	24.71%	79'105.35	74.75%
Excédent de charges	-	74'650.95	-	30'840.00	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	-	-	-	-	14'492.48	-	-	-	-	-

Sous la rubrique « 42 – revenus des biens » sont comptabilisés :

- la participation de la Bourgeoisie au résultat du triage forestier Lienne-Morge (CHF 39'853.10)
- la vente de terrains bourgeoisiaux (CHF 55'420.--)
- la location d'alpages, maison bourgeoise et dépôt des TP (CHF 81'120.--)

Sous la rubrique « 43 – contributions » sont comptabilisés les montants versés par les personnes ayant été admises comme nouvelles bourgeoises de Savièse.

Sous la rubrique « 31 – biens, services et marchandises » sont comptabilisés les coûts d'entretien des alpages, des routes et des chalets d'alpage ainsi que divers honoraires et frais d'assurances (CHF 33'195.--)

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	535'500.51	40'000.00	430'509.15
Recettes	- CHF	417'240.00	210'000.00	28'000.00
Investissements nets	= CHF	118'260.51	-	402'509.15
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	170'000.00	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	22'609.56	50'160.00	142'001.63
Investissements nets	- CHF	118'260.51	-	402'509.15
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	170'000.00	-
Insuffisance de financement	= CHF	95'650.95	-	260'507.52
Excédent de financement	= CHF	-	220'160.00	-

Les investissements nets de CHF 402'509.15 étant supérieurs à la marge d'autofinancement de CHF 142'001.63 il en résulte une insuffisance de financement d'env. CHF 260'507.52 qui est enregistrée dans le c/c de la Municipalité de Savièse auprès de la Bourgeoisie.

Au niveau des investissements, les réalisations suivantes ont été comptabilisées dans l'année :

- Travaux urgents de maintien du site du Château de la Soie pour env. 354/m
- Amélioration des bâtiments d'alpage pour env. 67/m
- Pose d'un store extérieur au Clos de la Bourgeoisie pour env. 9/m

Les recettes concernent le solde des subventions cantonales et fédérales à recevoir pour les travaux réalisés pour la mise en conformité de l'alpage de Tsanfleuron

A noter que la commune a, dans un premier temps, financé les travaux du Château de la Soie et qu'un concept global est en cours de finalisation afin de pouvoir obtenir diverses subventions et dons pour financer la suite des aménagements.

Les actifs transitoires enregistrent le montant des bénéfices du Triage Forestier à recevoir soit CHF 359/m ainsi que les subventions à recevoir pour les investissements réalisés en 2017 et 2018 soit CHF 100/m.

La Bourgeoisie doit à la commune de Savièse le montant de CHF 525/m résultant des diverses avances financières faites par la Municipalité pour le compte de la Bourgeoisie

La fortune de la Bourgeoisie s'élevait au 31.12.2018 à CHF 1'306'172.

Les récapitulations des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

3.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement

<i>le total des charges se monte à</i>	<i>CHF 170'442.87</i>
<i>le total des revenus se monte à</i>	<i>CHF 184'935.35</i>
<i>amortissements ordinaires</i>	<i>CHF 127'509.15</i>
<i>soit un excédent de revenus</i>	<i>CHF 14'492.48</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF 402'509.15</i>

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation de ces comptes.

4. Question sur les comptes 2018 de la Bourgeoisie

4.1. Location de la Maison de Commune

A la question d'un bourgeois portant sur la propriété de la partie historique de la Maison de Commune, sa surface de plancher et la location annuelle versée à la Bourgeoisie, M. le Vice-Président annonce que la location annuelle versée par la Commune à la Bourgeoisie se monte à CHF 18'000.—et la surface de plancher, après consultation de notre service technique, est de 216 m².

M. le Président souligne toutefois que la parcelle sur laquelle est érigée la Maison de Commune est la propriété de la Commune.

Des recherches sont actuellement menées par la commission bourgeoisie pour définir précisément la propriété de certains biens.

Jusqu'à cette année, la parcelle du Château de la Soie était la propriété de la Commune alors qu'en réalité cette parcelle est propriété de la Bourgeoisie. La correction a été effectuée.

Des confusions « commune-bourgeoisie » ou « bourgeoisie-commune » ont dû se produire vers 1900 lors de la création du cadastre.

Avant l'approbation des comptes 2018 de la Bourgeoisie, M. le Président passe à la parole à M. Pianta pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

5. Rapport de l'organe de révision

En sa qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, la fiduciaire Fidag SA a effectué l'audit des comptes annuels de la bourgeoisie de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

M. Pianta donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la commune bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, il est resté stable par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgoisial a eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée bourgeoisie.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2018 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisie approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2018 de la Bourgeoisie.

M. le Président remercie les bourgeoises et les bourgeois de la confiance témoignée.

6. Divers

6.1. Question d'un bourgeois – Clos de la Bourgeoisie

A la question d'un bourgeois portant sur les modalités de réservation du Clos de la Bourgeoisie, M. David Luyet, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie, annonce que toute personne bourgeoise peut en faire la demande écrite auprès de l'administration communale. La location se monte à CHF 100.—à laquelle s'ajoute une caution de CHF 200.—voire CHF 50.—pour les besoins du chauffage.

Le Clos peut accueillir une vingtaine de personnes à l'extérieur pour moins de quinze personnes à l'intérieur. Ce lieu, bénéficiant d'une vue imprenable, est idéal pour des apéritifs servis sur la terrasse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met un terme à cette assemblée en remerciant l'auditoire pour sa participation active.

L'assemblée est levée à 21h00. Elle est suivie du verre de l'amitié servi dans les jardins du Baladin par Mme Frédérique Debons, tenancière de la cantine du Baladin.

La Secrétaire